



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/23154  
18 octobre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 18 OCTOBRE 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE  
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'aviation américaine a continué ses violations de l'espace aérien iraquien comme exposé ci-après :

Premièrement :

1. Dans la journée du 15 au 16 octobre 1991, l'aviation américaine a violé l'espace aérien iraquien. Trente-trois avions répartis comme suit - 13 formations de 2 appareils chacune, 1 formation de 4 appareils, et 3 appareils qui volaient en solitaire -, se déplaçant à une vitesse de 600 à 750 km/h à une altitude de 2 500 à 7 000 mètres ont effectué des vols de reconnaissance et de provocation au-dessus des régions de Zakho, Dehouk, Mossoul, Arbil, Amadiya, Rawanduz et Tal-Afar.

2. Le même jour, à 10 h 20, une formation composée de deux appareils F-16 a survolé le barrage de Mossoul et tiré six feux de bengale; à 10 h 50, une formation de quatre avions a survolé l'aéroport de Farnas à basse altitude et à une vitesse de 500 km/h.

3. A 14 h 25, 16 h 46 et 17 h 30 le même jour, diverses formations ont survolé l'aéroport de Al-Faruq à basse altitude et à vitesse élevée.

Deuxièmement :

1. Dans la journée du 16 au 17 octobre 1991, l'aviation américaine a violé l'espace aérien iraquien à l'occasion de vols de reconnaissance et de provocation. Vingt-quatre appareils répartis en 12 formations de deux avions chacune, se déplaçant à une vitesse de 750 km/h à une altitude de 1 500 à 5 000 mètres, ont survolé les régions de Mossoul, Arbil, Dehouk, Amadiya, Zako et Rawanduz.

2. Le même jour, à 11 h 20, deux avions F-16 ont survolé l'aéroport de Farnas à une vitesse de 700 km/h et à une altitude de 50 mètres.

3. Le même jour, toujours à 12 h 25, un avion F-111 a survolé l'aéroport d'Al-Faruz à une vitesse de 500 km/h et à une altitude de 1 000 mètres. En outre, à 15 h 30, deux appareils F-16 ont survolé l'aéroport de Zata à une vitesse de 500 km/h et à une altitude de 1 000 mètres.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI

-----